

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit ALTO Insect Remover AL
- Producteur/fournisseur :
ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Straße 2-8 Telefon: +49 7306/72-0
D - 89287 Bellenberg Telefax: +49 7306/72-316
- Service chargé des renseignements : Produktlinie Reinigungsmittel
- Renseignements en cas d'urgence :
En cas d'urgence appeler le centre antipoison le plus proche:
Centre Anti-Poisons
Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426 Tel:0033/3 88 37 37 37
67091 Strasbourg Fax:0033/3 88 11 54 75

2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description :
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.
- Composants contribuant aux dangers:

5064-31-3 nitrilotriacétate de trisodium	5-15 %
Xn; R 22-36	
EINECS: 225-768-6	
497-19-8 sodium carbonate	1-5 %
Xi; R 36	
EINECS: 207-838-8	
Nonionic tensid	1-5 %
Xn; R 22-41	

- Indications complémentaires :
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- Principaux dangers: néant
 - Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
 - Système de classification :
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et
(suite page 2)
-

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit ALTO Insect Remover AL

des indications fournies par l'entreprise.

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation :
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou jet d'eau. Eteindre les incendies importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.
- Equipement spécial de sécurité :
Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Les précautions individuelles: Non nécessaire.
- Mesures pour la protection de l'environnement :
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Méthodes de nettoyage/récupération :
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Indications complémentaires :
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :
 - Précautions à prendre pour la manipulation:
Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Equipement de protection individuel :
 - Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Protection respiratoire : non nécessaire.
 - Protection des mains :
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à
-
- (suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit ALTO Insect Remover AL

(suite de la page 2)

la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.

- Forme : liquide

- Couleur : jaune

- Odeur : légèrement parfumée

-

- Modification d'état

valeur/gamme unité méthode

- Point de fusion :

non déterminé

- Point d'ébullition :

100 ° C

- Point d'éclair :

non applicable

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion :

- inférieure :

1,5 Vol %

- supérieure :

10,9 Vol %

- Pression de vapeur : à 20 ° C

23 hPa

- Densité : à 20 ° C

1,07 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau :

entièrement miscible

- Valeur du pH :

(10 g/l) à 20 ° C

9,5

- Teneur en solvants :

- solvants organiques

15,2 %

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit ALTO Insect Remover AL

(suite de la page 3)

- Teneur en substances solides : 11,7 %

10 Stabilité et réactivité

- Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
 - Produits de décomposition dangereux :
Pas de produits de décomposition dangereux connus.
-

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë :
 - Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux : Pas d'effet d'irritation.
 - Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
 - Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
-

12 Informations écologiques

- Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) :
polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Ne doit accéder ni à la nappa phréatique, ni aux eaux naturelles
Les solutions diluées peuvent être rejetées dans une stations d'épuration.
-

13 Considérations relatives à l'élimination

- Produit :
 - Recommandation :
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
 - Code déchet : 070608

 - Emballages non nettoyés :
 - Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
-

14 Informations relatives au transport

- Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit ALTO Insect Remover

- Polluant marin : Non

(suite de la page 4)

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux.
 - Phrases S : 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
 - Prescriptions nationales :
 - Directives techniques air :
Classe Part en %
NK 15-30
 - Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
-

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:
22 Nocif en cas d'ingestion.
36 Irritant pour les yeux.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
 - Service établissant la fiche technique :
Service Produits de nettoyage et d'entretien
-